

# Bordereau de signature

## DEL2018\_0247



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-20)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0247

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 17 DECEMBRE 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 19h49 avant le vote du point n°9), Mme DODOTE, Mme VICTOR, Mme PELLICOLI, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M.NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,  
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point n°8)  
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

**ABSENTS** : M.NGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DAGUILLANES.

Point 8 : Convention de participation financière pour la prise en charge de travaux de voirie entre la Commune de Noisiel et la Société FONCIA GIEP NOISY

- suite DEL2018\_

0247

portant convention de participation financière pour la pose en charge de travaux de voirie entre la Commune de Noisiel et la Société FONCIA GIEP NOISY (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention de participation financière annexée à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de voirie sur une allée et un escalier à usage public,

**CONSIDÉRANT** l'avis du bureau municipal du 3 décembre 2018,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la participation financière de la commune pour ces travaux pour un montant de 1 957,00 €.

**ACCEPTE** les termes de la convention entre la commune de Noisiel et la Société FONCIA GIEP NOISY.

**AUTORISE** le Maire à signer, avec la Société FONCIA GIEP NOISY, la convention de participation financière de la commune annexée à la présente note, ainsi que tout document ou avenant qui y seraient liés.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget 2019.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	20 DEC. 2018
Affiché en Mairie le	20 DEC. 2018
Publié au RAA le	20 DEC. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/12/2018

# VILLE DE NOISIEL

## CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE VOIRIE

### ENTRE :

La Ville de NOISIEL, représentée par M. Mathieu VISKOVIC, son Maire en exercice, dûment habilité par délibération n° DEL 2018\_0267 du conseil municipal en date du 17/12/2018, BP35 - 77426 Marne-la-Vallée cedex 2,

D'une part.

### ET :

La société FONCIA GIEP NOISY, 409, place Gustave Courbet La Closerie du Mont-d'Est 93194 Noisy le Grand, représentant la copropriété Les Noiselières 7, 9, 11, 13, 15, cours du Lizard 77186 Noisiel.

D'autre part.

### IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La société FONCIA GIEP NOISY doit effectuer la remise en état de la chaussée desservant les garages de la copropriété « les Noiselières » dont elle a la gestion. Cette allée dessert aussi l'entrée de livraison de la crèche du lizard (bâtiment à usage public).

Elle doit également réparer les marches de l'escalier donnant accès à l'esplanade (espace à usage public) qui sont empruntées chaque jour par les personnes se rendant à la crèche, la halle des sports et la gare de RER.



# VILLE DE NOISIEL

CECI AYANT ETE EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> Objet de la convention

La présente convention détermine les modalités de la participation financière de la commune de Noisiel dans le cadre de l'opération de travaux de voirie situés sur la copropriété « les Noiselières ».

## ARTICLE 2 Financement

Considérant l'usage public de l'allée et de l'escalier, la ville de Noisiel participera à la réalisation de ces travaux de remise en état à hauteur de 10% du montant T.T.C. de ceux-ci, dans la limite maximale de 1.957.00 € (selon le devis annexé à la présente convention). En aucun cas, ce montant ne saurait être supérieur à cette somme.

## ARTICLE 3 Règlement des prestations

Le règlement de la participation financière de la ville de Noisiel sera effectué, après réception des travaux (PV de réception faisant foi) et communication de la facture acquittée.

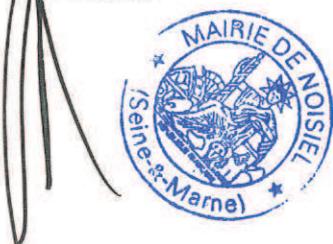
## ARTICLE 4 Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties, et ce pour une durée d'un an.

Fait à Noisiel, le..... 10 JAN. 2019

En trois exemplaires originaux

Pour la Ville  
Mathieu VISKOVIC,  
Son Maire



hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

Pour la copropriété Les  
Noiselières  
La société FONCIA GIEP NOISY

**FONCIA GIEP**  
409 place Gustave Courbet  
La Closerie du Mont d'Est  
93194 NOISY-LE-GRAND  
Tél. 01 64 62 50 00 - Fax 01 60 17 51 95  
Siret 317 064 285 00115



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2



FAX : 09 74 44 89 66  
Mobile 06 59 79 31 50

Devis n° 3747

Orly le, 07/06/18

Client : SDC Les Noiselières 77186  
C/O Cbt Foncia Giep Nolsy  
409 Place Gustave Courbet  
93160 Nolsy le Grand

Vos réf : 7, 9, 11, 13 & 15 cours du Lizard 77186 Noisiel

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Objet : Travaux divers			
L'allée menant aux garages et à la crèche : Démolition mécanique de l'enrobé existant et évacuation en décharge spécialisée. Reprise ponctuelle en grave ciment. Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud noir compacté mécaniquement épaisseur 6cm. Traçage de lignes blanches et de 2 flèches avec peinture spécial ULIROUT'O COMUS 2 couches. (en M2)	152	105,00	15 960,00 €
Les marches de l'esplanade : Mise en place de protections. Démolition mécanique partielle d'une marche sur env 3ML. Coffrage et coulage au béton ferrailé finition lissée. Préparation et exécution de reprise partielle à différents endroits finition lissée. Après séchage, fourniture, pose et fixation de nez de marche métallique au plus près de l'existant (env 3ML). (forfait)	1	1680,00	1 680,00 €
Déplacement, nettoyage et repli de chantier (forfait)	1	150,00	150,00 €

*Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises, que sur leur prix si elles ont été déjà revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).*

Garantie :  
Validité du devis : 3 mois

Conditions de paiement : 40% à la commande, 40% selon avancement, solde à réception des travaux.

BON POUR ACCORD LE :

SOUS-TOTAL H.T.	17 790,00 €
T.V.A. 10%	1 779,00 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>19 569,00 €</b>
ACOMPTE VERSE	
<b>RESTE A PAYER</b>	<b>19 569,00 €</b>

Le Gérant

RCP & DECENNALE AXA France Iard - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 54 535 326 136